

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES**

**ORGANISATEUR EN 2013 DES CONCOURS
EXTERNE, INTERNE et 3^{ème} VOIE
DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Le centre de gestion des Landes a organisé en 2013 le concours de rédacteur territorial en partenariat avec les centres de gestion de la région Aquitaine. Ce concours est organisé pour la première fois depuis la réforme de la catégorie B de la filière administrative. Les spécialités ont été supprimées et le nombre et la nature des épreuves ont été modifiés.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ **Epreuves écrites d'admissibilité**

	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	% de candidats absents aux épreuves écrites d'admissibilité	Moyenne des épreuves écrites	Seuil d'admissibilité
Externe	65	1331	602	54.77 %	8.20/20	11/20
Interne	80	1707	1221	28.47 %	8.49/20	12/20
3^{ème} voie	15	182	119	34.61 %	8.71/20	11/20
Total	160	3220	1942	39.69 %	-	-

Une épreuve écrite pour chaque concours porte sur un domaine au choix du candidat lors de son inscription. Ces choix ont abouti à la répartition suivante :

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} VOIE	TOTAL
Droit public	32.98 %	32.75 %	27.47 %	32.55 %
Droit civil	21.11 %	27.71 %	23.63 %	24.75 %
Finances, budgets et intervention économique	20.44 %	18.04 %	24.73 %	19.41 %
Action sanitaire et sociale	25.47 %	21.50 %	24.17 %	23.29 %

➤ **Epreuve orale d'admission**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	% de candidats présents	Moyenne de l'épreuve orale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
EXTERNE	99	96	97 %	11.36	11.50/20	57	9.47 %
INTERNE	216	216	100 %	10.73	12.42/20	88	7.21 %
3^{ème} VOIE	29	29	100 %	11.84	12.25/20	15	12.61 %
TOTAL	344	341	99 %	-	-	160	8.24 %

STATISTIQUES

(calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

Origine géographique des candidats inscrits			Sexe	
CDG des Landes	Autres départements de la Région Aquitaine	Hors Aquitaine	Femmes	Hommes
446 (13.85 %)	2457 (76.30 %)	317 (9.85 %)	2756 (85.59 %)	464 (14.41 %)

Remarque : 90 % des candidats inscrits sont aquitains.

➤ **Préparation des candidats et niveaux de diplôme :**

	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} VOIE	
	/Inscrits	/Lauréats	/Inscrits	/Lauréats	/Inscrits	/Lauréats
CNFPT	15.2 %	19.3 %	48.3 %	58 %	45.4 %	66.7 %
Préparation personnelle	49.9 %	47.4 %	40 %	31.8 %	38.7 %	20 %
CNED	3.7 %	1.8 %	0.9 %	3.4 %	1.7 %	-
Autre	3.5 %	3.5 %	1.1 %	-	4.2 %	-
Non renseigné	27.7 %	28.1 %	9.7 %	6.8 %	10.1 %	13.3 %
Niveau I (Maîtrise et plus)	36 %	64.9 %	8.4 %	26.1 %	7.6 %	6.7 %
Niveau II (Maîtrise, Licence)	22.7 %	24.6 %	9.7 %	10.2 %	8.5 %	6.7 %
Niveau III (BTS)	22.6 %	8.8 %	31.6 %	45.5 %	38.1 %	33.3 %
Niveau IV (Bac)	17.1 %	1.8 %	34.3 %	18.2 %	35.6 %	46.7 %
Niveau V (CAP, BEP)	0.4 %	-	15.1 %	-	10.2 %	6.7 %
Non renseigné	1.2 %	-	0.9 %	-	0.84 %	-

Rappel : Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Seuls deux candidats n'étant pas en possession du diplôme requis ont bénéficié du dispositif d'équivalence de diplôme suite à un avis favorable du Centre de gestion organisateur, instructeur de ces dossiers.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les sujets ont été élaborés par une cellule pédagogique nationale et utilisés par la plupart des CDG organisateurs de ce concours. Les épreuves écrites ont eu lieu dans les centres d'écrit de chaque département aquitain le 25 septembre 2013. L'une des épreuves écrites du concours externe a dû être réorganisée le 6 novembre 2013. Ces épreuves ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les 2 correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Le concours se compose d'une ou deux épreuves d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

➤ Les épreuves d'admissibilité

EXTERNE	INTERNE	3ème VOIE
<p>1° La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : trois heures ; coefficient 1)</p> <p>2° Des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants :</p> <p>a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ; b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ; c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ; d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales. (durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>	<p>Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :</p> <p>a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ; b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ; c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ; d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales. (durée : trois heures ; coefficient 1)</p>	<p>Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :</p> <p>a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ; b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ; c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ; d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales. (durée : trois heures ; coefficient 1)</p>

- Le concours externe comporte deux épreuves écrites d'admissibilité :

- Une note qui portait sur les pouvoirs du maire pour lutter contre la délinquance.

Cette note vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet, à organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'une note, à produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible.

Les correcteurs constatent :

- Un niveau des copies très inégal
 - Beaucoup de devoirs non terminés, ce qui révèle un manque de gestion du temps
 - Une orthographe et une grammaire défailtantes
 - Des lacunes dans la présentation et le choix du plan.
- Une épreuve de questions sur un domaine choisi par le candidat au moment de son inscription. Pour cette session, tous les sujets comportaient 8 questions avec un nombre de points variable en fonction de l'importance de la question et du développement de la réponse attendu. Ce barème est porté sur le sujet afin que les candidats puissent arrêter leur stratégie de traitement du sujet en toute connaissance de cause. Certaines questions peuvent requérir un développement structuré, d'autres des réponses plus brèves destinées à vérifier des connaissances.

Cette épreuve vise à évaluer les connaissances du candidat dans le domaine choisi, son intérêt pour les questions d'actualité en lien avec ce domaine, sa capacité à rendre compte de ses connaissances de manière cohérente et ses qualités rédactionnelles.

Les correcteurs constatent que :

- Les candidats manquent de connaissances sur des questions essentielles
- Les questions sont parfois incomprises et les réponses hors sujet
- Le niveau est globalement très faible
- Les candidats se sont peu préparés à cette épreuve

- Le concours interne et le troisième concours ne comportent qu'une seule épreuve écrite d'admissibilité :

Il s'agit d'une note dans un domaine choisi par le candidat lors de son inscription. Les thèmes de ces notes pour la session 2013 sont les suivants :

- Droit public : La mutualisation des services
- Droit civil : L'obligation du Maire en matière de mariage
- Finances : Les différents moyens d'accroître les marges de manœuvre financières de la commune
- Action sociale : Le rôle des collectivités territoriales en matière d'offre de soins.

Cette note vise à évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'une note
- produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible
- maîtriser les connaissances nécessaires à l'exploitation du dossier.

Le candidat trouve dans le dossier tous les éléments nécessaires à la rédaction de la note, mais leur compréhension et la pertinence de leur exploitation requièrent des connaissances dans le domaine choisi.

Les correcteurs constatent que :

- Le niveau est très moyen voire faible
- Beaucoup de notes sont inachevées révélant un manque de maîtrise du temps
- Les règles de présentation et de forme sont parfois méconnues
- La méthodologie de la note n'est pas maîtrisée
- Le sujet n'est pas toujours parfaitement compris

Les résultats sont les suivants :

	EPREUVES :	Moyenne	Nombre de notes supérieure ou égale à 10/20	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats éliminés par cette épreuve
EXTERNE	Note	8.81	219 (36.38%)	15.50	0	45 (7.47%)
	Questions sur un domaine au choix	6.89	190 (25.54%)	18	0	246 (40.86%)
INTERNE	Note sur un domaine au choix	8.49	438 (35.87%)	17	0	153 (12.53%)
TROISIEME CONCOURS	Note sur un domaine au choix	8.71	44 (36.97%)	15	0	8 (6.72%)

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours. Le jury s'est réuni le 9 janvier 2014 à Mont de Marsan pour en délibérer.

➤ **Les épreuves d'admission**

EXTERNE	INTERNE	3ème VOIE
<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).</p>	<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).</p>	<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).</p>

Les membres du jury ont conduit les entretiens du 10 au 14 février 2014 à Tartas. Le jury a été scindé en cinq groupes d'examineurs composé d'un représentant de chaque collège (élus, fonctionnaire territorial, personnalité qualifiée). Affectée du coefficient 1, cette épreuve d'admission joue un rôle essentiel dans la réussite du concours, spécialement pour le concours interne et le troisième concours.

Quelle que soit la voie du concours, cette unique épreuve orale est d'une durée de 20 minutes.

Dans un premier temps, le candidat présente un exposé pendant 5 minutes maximum. Dans un deuxième temps, le candidat est interrogé par le jury qui apprécie ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions du grade.

De manière spécifique, cette épreuve orale entend évaluer « la formation » et le « projet professionnel » pour les candidats de la voie externe, tandis qu'elle évalue « les acquis de l'expérience » pour les candidats de la voie interne et ceux de la troisième voie.

Les membres du jury ont été attentifs à poser des questions de nature variée, avec notamment des mises en situation professionnelle, que ce soit des questions permettant d'évaluer les connaissances du candidat, des questions plus transversales sur l'environnement territorial, des questions liées au parcours du candidat ou encore des questions permettant d'évaluer le potentiel et les facultés du candidat en matière de management et d'organisation de service.

Les notes se répartissent ainsi:

	EXTERNE	INTERNE	3ème CONCOURS
Entretien	de 6 à 17.66/20 (68.75 % obtiennent la moyenne)	de 5.16 à 17.5/20 (57.87 % obtiennent la moyenne)	de 7 à 15.33/20 (79.31 % obtiennent la moyenne)

Les examinateurs soulignent les points suivants :

- L'exposé est l'occasion de valoriser un parcours, un projet et de faire la preuve d'une réelle motivation à occuper le grade de rédacteur territorial. Or, si les candidats ont tout intérêt à bien préparer cet exercice d'une durée limitée (5 minutes maximum), ils ne doivent pas réciter cet exposé, mais l'appréhender avec un minimum de personnalité et de spontanéité.
- Il est attendu de la part des candidats de bien connaître les missions afférentes à ce cadre d'emplois et de faire la preuve d'un positionnement adapté.

- Certains candidats sont enfermés dans leur domaine d'activité ou leur poste de travail et manquent de curiosité par rapport à d'autres missions du grade.

- Des lacunes importantes ont été relevées en matière de connaissance de l'environnement territorial.

Le 14 février 2014, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis.

Le jury a constaté la différence de niveau entre le concours externe et le concours interne au regard du nombre de postes ouverts et a décidé le transfert de 8 postes, et ce dans la limite réglementaire.

Malgré ce transfert, le seuil d'admission du concours externe reste inférieur à celui du concours interne.

Quant au troisième concours, la totalité des postes est pourvue avec un seuil d'admission d'un niveau satisfaisant.

*Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à
Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.*

Le président du jury, Xavier FORTINON